

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 4 octobre 2023
Date de l'affichage : 4 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 42 + 1 suppléé + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : CONCESSION POUR LA RENOVATION-EXTENSION ET EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE AQUATHELLE – APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Numéro de la Délibération : 121023-DC-99

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Doriane FRAYER, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrice GOUIN par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Doriane FRAYER par M. Marc VIRION.
- M. Jean-Louis GOUPIL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Pascal WAWRIN par M. Alain ARNOLD.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : CONCESSION POUR LA RENOVATION-EXTENSION ET EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE AQUATHELLE – APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants ;
- Le Code de la commande publique ;
- L'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 19 septembre 2022 ;
- L'avis favorable du Comité Technique en date du 7 septembre 2022 ;
- La délibération n° 290922-DC-106 du 29 septembre 2022, approuvant le principe de la concession dite pleine pour la rénovation-extension de l'équipement ainsi que sa gestion et son exploitation, ainsi que les principales caractéristiques des prestations qui seront confiées au concessionnaire pour la gestion et l'exploitation ;
- La délibération n°080223-DC-8 du 08 février 2023 autorisant le versement d'une prime de 18 000 HT maximum aux candidats dont l'offre ne serait pas retenue ;
- Les rapports de la commission de délégation de service public portant sur l'analyse des candidatures et des offres initiales reçues ;
- Le rapport de Monsieur le Président (rapport d'analyse des offres finales) établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentant les motifs du choix du candidat ADL - Espace Récréa et l'économie générale du futur contrat
- Le projet de contrat mis au point annexé ;
- La note explicative de synthèse adressée à chacun des membres du conseil communautaire,
- L'avis de la commission des finances en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes Thelloise souhaite réaliser des travaux de rénovation et d'extension de la piscine Aquathelle afin de pouvoir notamment augmenter le nombre de créneaux scolaires ;
- Que la Communauté de communes Thelloise a approuvé le principe d'une Délégation de Service Public comme mode de gestion de la piscine Aquathelle ;
- Qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur le choix du Déléataire de Service Public et d'approuver le contrat de délégation et ses annexes ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le choix de retenir comme concessionnaire, le candidat ADL – RECREA ;
- **APPROUVE** le contrat de concession et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec ledit candidat ;
- **AUTORISE** la prise en charge par la Communauté de communes des dépenses issues des contraintes de service public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession et ses annexes ;
- **ALLOUE** au candidat non retenu la prime prévue d'un montant de 18 000 € HT, ferme, forfaitaire et non révisable, étant précisé que le candidat retenu ne se voit verser aucune prime ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20231012-121023-DC-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023